



Arrêté municipal portant mise à disposition du public du permis d'aménager relatif aux travaux d'évacuation d'arbres, d'entretien de landes et de création d'un parking 10 chemin de Toul Treiz

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 121-24, R. 121-4, R. 121-5 alinéa 3 et R.121-6 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Trébeurden approuvé le 03/03/2017 et modifié le 30/01/2024 ;

Vu le dépôt de permis d'aménager en date du 12 novembre 2024 ;

Vu le dossier de saisine de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites reçu et considéré complet le 19 novembre 2024 et son avis favorable suite à la commission du 27 février 2025 ;

Vu l'avis technique du service environnement de Lannion Trégor Communauté du 27 août 2025 ;

Considérant que le secteur concerné par cet aménagement est situé dans une zone qui couvre les espaces à préserver en application de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme (espaces remarquables) ;

ARRETE

Article 1 : il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de permis d'aménager n° PA02234324C0003 du 29 septembre 2025 (9h00) au 13 octobre 2025 (17h00) inclus.

Article 2 : Le dossier de demande de permis d'aménager mis à la disposition du public comportera les pièces suivantes :

- Le formulaire Cerfa de demande de permis d'aménager
- Un plan de situation
- La notice du projet d'aménagement

- Le plan de composition actuel
- Le plan de composition projeté
- 2 plans de coupe technique
- 1 photo situant le terrain dans l'environnement proche
- 1 photo situant le terrain dans le paysage lointain
- L'avis de la CDNPS
- L'avis technique du service environnement de Lannion Trégor Communauté

Article 3 : le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période de mise à disposition du public, du 29 septembre 2025 (9h) au 13 octobre 2025 (17h00) inclus, selon les modalités suivantes :

- Sur le registre papier ouvert à la mairie de Trébeurden, aux jours et horaires suivants : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h à 12h, fermeture le jeudi après-midi.
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Trébeurden, 7 rue des Plages 22 560 TRÉBEURDEN à l'attention de Mme Le Maire
- Par courriel, à l'adresse suivante : mairie@trebeurden.fr

Tout courrier reçu après la clôture de la période de mise à disposition ne pourra être pris en considération.

Article 4 : l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la mise à disposition sera porté à la connaissance du public au moins huit jours avant l'ouverture de la période de mise à disposition.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le lieu où sont projetés les travaux.

Il sera en outre publié sur le site internet de la commune de Trébeurden à l'adresse suivante www.trebeurden.fr

Article 5 : à l'issue de la période de mise à disposition et avant de prendre une décision, le Maire en établira le bilan.

Le bilan sera tenu à disposition du public à la Mairie de Trébeurden ainsi que sur le site internet de la collectivité, pendant un an à compter de sa disponibilité.

Article 6 : Des informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de l'autorité suivante : Mairie de Trébeurden, Service Urbanisme - 7 rue des Plages - 22 560 TRÉBEURDEN - 02.96.15.44.00.

Article 7 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame le Sous-Préfet de LANNION

FAIT à TRÉBEURDEN le 12 septembre 2025.

Le Maire,

Bénédicte BOIRON

